****

**PLAN D’ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL, mis à jour**

**2016-2021**

**INTRODUCTION**

Science Nord souscrit aux principes de la *Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario* (LAPHO) et s’efforce de garantir que toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, aient la possibilité de pleinement participer à la vie quotidienne.

La *Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario* reconnaît la discrimination historique infligée aux personnes handicapées de l’Ontario et prévoit l’élaboration, la mise en œuvre et l’application de normes d’accessibilité obligatoires dans tous les domaines de la vie quotidienne. La LAPHO a pour objet fondamental de rendre l’Ontario accessible aux personnes handicapées d’ici 2025.

La LAPHO et le Code des droits de la personne de l’Ontario utilisent une **définition commune de l’invalidité**. Cette définition comprend des invalidités de gravité variable, à la fois visibles et invisibles, et dont les effets peuvent être de nature transitoire. Sont compris tout degré d’incapacité physique, d’infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment le diabète sucré, l’épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l’incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif; elle englobe également une déficience intellectuelle ou un trouble du développement, une difficulté d’apprentissage ou un dysfonctionnement d’un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l’utilisation de symboles ou de la langue parlée, un trouble mental, une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d’assurance créé aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l’assurance contre les accidents du travail*.

**En vertu des principes énoncés par la Loi,** Science Nord doit fournir un effort raisonnable pour s’assurer d’une part que les personnes handicapées ont des chances égales d’obtenir et d’utiliser ses services et d’en tirer parti, et d’autre part que ces services sont offerts d’une manière qui respecte la dignité et l’autonomie des personnes handicapées et qui leur permet d’obtenir les mêmes services que les autres personnes, au même endroit et d’une façon identique ou similaire. Science Nord doit, en outre, s’assurer que toutes ses communications avec une personne handicapée prennent en compte l’invalidité de la personne et prendre les mesures nécessaires pour que les personnes handicapées puissent utiliser les appareils fonctionnels, les animaux d’assistance et les personnes de soutien nécessaires pour recourir aux services.

La Norme d’accessibilité pour les services à la clientèle régit tous les domaines de la prestation de services aux personnes handicapées, tandis que le Règlement sur les Normes d’accessibilité intégrées (RNAI) porte sur des domaines comme l’emploi, l’information et les communications, le transport et la conception des espaces publics.

**NORMES APPLICABLES À SCIENCE NORD**

Aux termes de la LAPHO, les exigences suivantes en matière de normes d’accessibilité s’appliquent à Science Nord :

* Normes d’accessibilité pour les services à la clientèle
* Normes d’accessibilité intégrées
  + Exigences générales
  + Information et communication
  + Emploi
  + Conception des espaces publics

Comme le texte ci-dessous l’indique, les initiatives que Science Nord entreprendra pour éliminer les obstacles à l’accessibilité relèvent des Normes sur les services à la clientèle et les Normes d’accessibilité intégrées qui s’appliquent à Science Nord. Outre la satisfaction de ces normes, Science Nord entreprendra des initiatives supplémentaires qui chevaucheront les deux règlements et qui visent à améliorer l’expérience client des personnes handicapées.

**ÉNONCÉ D’ENGAGEMENT ORGANISATIONNEL ENVERS L’ACCESSIBILITÉ ET LES PERSONNES HANDICAPÉES**

Science Nord s’engage à revendiquer une province accessible. Le centre s’inspire des quatre principes de base que sont la dignité, l’autonomie, l’intégration et l’égalité des chances. Il affectera des ressources spécialisées à l’établissement et à la mise à jour d’un plan d’accessibilité et il donnera des conseils, des recommandations et une aide appréciables pour faciliter l’établissement de son plan d’accessibilité pluriannuel et en surveiller la mise en œuvre.

**PLAN D’ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL**

L’une des exigences du RNAI consiste à établir, mettre en œuvre et tenir à jour un plan d’accessibilité pluriannuel qui expose les stratégies utilisées par une organisation pour d’une part prévenir et supprimer les obstacles et, d’autre part, satisfaire aux exigences que leur impose le règlement. Le présent document a pour objet principal d’exposer le plan pluriannuel de Science Nord, qui continue à mettre en œuvre les dispositions de la LAPHO.

Science Nord s’efforce de fournir des biens, services et installations qui sont accessibles. Notre plan d’accessibilité pluriannuel sert de feuille de route qui nous aidera à nous acquitter de nos obligations et à supprimer les obstacles à l’accessibilité. Science Nord rendra compte tous les ans de l’état d’avancement de son plan et il l’examinera et l’actualisera au moins une fois tous les cinq ans. Il veillera en outre à ce que le plan soit affiché sur notre site Web et qu’il soit offert en médias substituts sur demande.

**COMITÉ D’OBSERVATION DES NORMES D’ACCESSIBILITÉ**

Le Comité d’observation des normes d’accessibilité de Science Nord est chargé d’établir le plan d’accessibilité pluriannuel du centre et de veiller à la mise en œuvre des mesures qu’il expose, en collaboration avec les personnes ou unités responsables de chaque initiative.

Le Comité d’observation des normes d’accessibilité surveillera, sur une base courante, les modifications apportées à la Loi et à son règlement et, suivant les besoins, incorporera ces changements dans le plan d’accessibilité du centre des sciences.

**PLAN D’ACCESSIBILITÉ 2016-2021**

*Dernière mise à jour : janvier 2018*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **RÈGLEMENT SUR LES NORMES D’ACCESSIBILITÉ POUR LES SERVICES À LA CLIENTÈLE** | **DATE CIBLE** | **ÉTAT D’AVANCEMENT** |
| Science Nord est actuellement intégralement conforme aux exigences du règlement sur les normes d’accessibilité pour les services à la clientèle.  À l’avenir, le centre surveillera les modifications législatives apportées au règlement sur les normes d’accessibilité pour les services à la clientèle.  Planifier et mettre en œuvre toutes modifications prescrites par la loi révisée. | En cours | Science Nord reconnaît que le 1er janvier 2016 la Province de l’Ontario :   1. a apporté des modifications aux Normes d’accessibilité pour le service à la clientèle. Science Nord est conforme aux normes modifiées;   a intégré toutes les normes d’accessibilité, notamment les normes d’accessibilité pour le service à la clientèle, en un règlement sur les normes d’accessibilité intégrées pour assurer une harmonisation plus efficace des exigences et faciliter leur compréhension par les organisations. |
| **RÈGLEMENT SUR LES NORMES D’ACCESSIBILITÉ INTÉGRÉES** | **DATE CIBLE** | **ÉTAT D’AVANCEMENT** |
| **EXIGENCES GÉNÉRALES** |  |  |
| **Politique sur l’accessibilité**  Mettre à jour la Politique sur l’accessibilité actuelle pour y incorporer les exigences des normes sur l’accessibilité intégrées. | Mars 2016 | EXÉCUTÉ |
| **Plan d’accessibilité**  Mettre à jour le Plan d’accessibilité pour que celui-ci tienne compte des initiatives qui seront entreprises entre 2016 et 2021, et afficher la version actualisée du plan. | Juin 2016 | EXÉCUTÉ |
| Établir un budget quinquennal pour les initiatives d’accessibilité découlant du présent Plan d’accessibilité; déterminer les sources de financement éventuelles.  *Remarque : le budget devrait indiquer le coût des mesures d’adaptation pour employés individuels.* | Début 2017 |  |
| **Kiosque libre-service**  Collaborer avec le fournisseur de service pour installer un kiosque GAB comportant des caractéristiques d’accessibilité améliorées. | Juin 2020 |  |
| **INFORMATION ET COMMUNICATION** |  |  |
| **Formats accessibles et aides à la communication**  Établir des normes ayant pour objet de rendre l’information accessible aux personnes handicapées et maintenir ces normes. | Décembre 2016 | À titre de première étape, un plan d’action a été créé en vue d’élaborer des normes sur l’accessibilité de l’information à l’échelle de l’organisation. La mise en œuvre du plan est censée être achevée en 2018. |
| Établir et cibler des initiatives qui amélioreront **l’accessibilité de l’information** pour les visiteurs et les employés, et investir dans ces initiatives. Voici des idées possibles :   1. Formats substituts pour la signalisation des éléments d’exposition (en plus du format imprimé actuel) 2. Visite autoguidée 3. Sous-titrage codé dans la salle IMAX et les théâtres de l’objet 4. Systèmes FM aux fins d’utilisation dans le programme scientifique   Les initiatives établies et entreprises peuvent être influencées par la vérification proposée des expériences des visiteurs, conformément à la description donnée ci-dessous sous le titre « Améliorations de l’expérience des visiteurs », point B — « Vérifier les expériences des visiteurs actuelles ». | Fin 2016 | En 2017, Science Nord a amélioré l’expérience des visiteurs dans sa salle IMAX en installant des appareils auditifs pour les visiteurs ayant des déficiences auditives. Des appareils similaires seront installés dans le Théâtre Atlas Copco de Terre dynamique début 2018. |
| **Sites Web et contenu Web accessibles**  Élaborer un nouveau site Web pour Science Nord qui respecte les directives WCAG 2.0 de niveau AA au plus tard en janvier 2021. | Décembre 2016 |  |
| **EMPLOI** |  |  |
| Entreprendre un examen annuel des besoins en matière d’accessibilité, des systèmes et processus d’accessibilité, et des répercussions sur les politiques et procédures en matière d’emploi. | Avril, chaque année | EN COURS |
| **CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS** |  |  |
| Entreprendre un examen des **sentiers récréatifs/voies d’accès à la plage** dont SN est le propriétaire ou l’exploitant afin d’évaluer les améliorations de l’accessibilité. | Juin 2016 | EXÉCUTÉ |
| Entreprendre un examen des **zones de repas publiques de plein air** dont SN est le propriétaire ou l’exploitant afin d’évaluer les améliorations de l’accessibilité. | Juin 2016 | EXÉCUTÉ |
| Entreprendre un examen des **zones de jeu de plein air** dont SN est le propriétaire ou l’exploitant afin d’évaluer les améliorations de l’accessibilité. | Juin 2016 | EXÉCUTÉ |
| Entreprendre un examen des **voies de circulation** de plein air dont SN est le propriétaire ou l’exploitant afin d’évaluer les améliorations de l’accessibilité. | Juin 2016 | EXÉCUTÉ |
| Entreprendre un examen des **parcs de stationnement** dont SN est le propriétaire ou l’exploitant afin d’évaluer les améliorations de l’accessibilité. | Juin 2016 | EXÉCUTÉ |
| Entreprendre un examen des **éléments liés à la prestation de services (comptoirs de service, files d’attente, zones d’attente)** dont SN est le propriétaire ou l’exploitant afin d’évaluer les améliorations de l’accessibilité. | Juin 2016; tous les ans par la suite | EXÉCUTÉ |
| Produire un rapport préliminaire exposant en détail les améliorations d’accessibilité qui seront apportées aux espaces publics dont SN est le propriétaire ou l’exploitant en fonction des examens précités. Le rapport doit hiérarchiser les améliorations sur une période quinquennale. | Juillet 2016 | EXÉCUTÉ. Le rapport a été produit. La priorisation quinquennale initiale des améliorations et de leur calendrier est achevée, mais fera l’objet d’un examen annuel et d’un rajustement, au besoin. |
| Établir et cibler d’autres améliorations positives de l’accessibilité et investir dans ces améliorations. Voici quelques idées possibles :   1. Déterminer les options de sortie hors des zones inaccessibles. 2. Améliorer l’accessibilité des toilettes dans le bâtiment des sciences. 3. Améliorer l’éclairage dans les zones mal éclairées. | En cours | En 2017, Science Nord a poursuivi les améliorations de ses installations en fonction d’une liste quinquennale de priorités :   * L’installation d’ouvre-portes automatiques aux portes d’entrée de six toilettes distinctes pour faciliter l’entrée et la sortie des personnes utilisant des accessoires pour la mobilité. * L’installation de rampes à plusieurs portes d’entrée pour éliminer les différences de hauteur et faciliter l’entrée et la sortie des personnes utilisant des accessoires pour la mobilité. * La préparation de dessins architecturaux illustrant les changements structuraux que l’on devait apporter au populaire « Théâtre de la découverte » de Science Nord en vue d’offrir des sièges accessibles pour les visiteurs handicapés. Selon les prévisions, les travaux seront achevés fin 2018 ou début 2019. * Des modifications au parc de stationnement : a) pour agrandir les places de stationnement accessibles et augmenter leur nombre, et b) pour installer une signalisation approuvée (conformément au règlement 581 du *Code de la route*). * Le début des premiers travaux pour le développement d’une toilette entièrement accessible pour familles qui sera située dans le hall d’entrée principal de Science Nord. * La rectification de la hauteur et de la configuration du comptoir de service du Café Cuivre à Terre dynamique pour veiller à la conformité du comptoir avec les spécifications de hauteur maximum. * L’exécution d’un travail de conception pour corriger la hauteur du comptoir de vente de billets et du comptoir de vente de la boutique Big Nickel à Terre dynamique pour veiller à la conformité des deux comptoirs avec les spécifications de hauteur maximum.   L’installation à une hauteur moindre de tous les sèche-mains dans les toilettes pour faciliter l’accessibilité de ces appareils et leur utilisation par des personnes en fauteuil roulant et des personnes à capacité physique restreinte. |
| Établir, consigner et tenir à jour des procédures d’entretien préventif et d’urgence des éléments accessibles faisant partie des espaces publics, et d’intervention dans des situations de pannes temporaires, lorsque les éléments accessibles ne fonctionnent pas. | En cours |  |
| **AMÉLIORATIONS DE L’EXPÉRIENCE DES VISITEURS** |  |  |
| **Généralités :**  Examiner et mettre à jour le document *Characteristics of Excellence for Exhibitry at Science North* pour s’assurer que l’accessibilité est incorporée dans une des caractéristiques (vraisemblablement, la caractéristique du « confort »). | Automne 2016 | EXÉCUTÉ |
| **Conception :**  Examiner et réviser les processus de conception d’éléments d’exposition actuels de Science Nord pour s’assurer que l’accessibilité est prise en considération aux premiers stades de la conception. | Automne 2016 | Le document de référence est en voie d’élaboration et est intitulé « Exhibit Design Standards for Accessibility » (Normes d’accessibilité pour la conception d’expositions) |
| **Amélioration de l’espace et de l’expérience :**  Collaborer avec les organisations qui représentent les personnes handicapées et entreprendre les vérifications suivantes :  **A. Vérifier les espaces existants :**  Vérifier l’espace public et l’espace privé à Science Nord et à Terre dynamique pour déterminer : (i) les améliorations rapides et (ii) les améliorations de plus longue durée à apporter à nos espaces existants. Produire un rapport. Hiérarchiser les améliorations recommandées par la vérification sur une période quinquennale.  En vue de favoriser la réalisation de cet objectif et en reconnaissance du défi particulier posé par les galeries souterraines à Terre dynamique, la vérification traitera séparément les options de sortie des galeries souterraines de Terre dynamique pour les personnes ayant des déficiences physiques.  Établir un nouveau protocole qui certifiera qu’un processus de vérification similaire est mis en œuvre lorsque de nouveaux espaces sont construits ou rénovés. | Fin 2016 |  |
| **B. Vérifier les expériences pour visiteurs existantes :**  Vérifier les expériences pour visiteurs à Science Nord et à Terre dynamique pour déterminer : (i) les améliorations rapides et (ii) les améliorations de plus longue durée à apporter à notre série actuelle d’expériences. Produire un rapport. Hiérarchiser les résultats au cours d’une période triennale.  Établir un nouveau protocole qui certifiera qu’un processus de vérification similaire est mis en œuvre lorsque le centre introduit de nouveaux éléments d’exposition ou de nouvelles expériences. | Fin 2016 |  |
| **Formation :**  Assurer aux gestionnaires de projet responsables de grands projets (et à d’autres employés susceptibles d’en avoir besoin) une formation à la conception accessible. Une expertise externe peut être nécessaire pour faciliter cette formation. | Mars 2017 |  |